

## PRÉSENTATION DU MÉTIER

Le titulaire du baccalauréat professionnel options « verrerie scientifique et technique » et « métiers de l'enseigne et de la signalétique » est un technicien capable de s'adapter à des activités très variées quel que soit le type d'entreprise où il évolue : artisanat, négoce, petite et moyenne entreprise ou industrie, grande entreprise, centre de recherche, université scientifique.

Il peut exercer dans un laboratoire, dans un bureau d'études, en atelier, sur un chantier ou comme conseiller itinérant, au sein d'une entreprise artisanale, industrielle ou d'un centre de recherche.

Il travaille seul ou en équipe, avec ou en relation avec :

- des concepteurs ( architectes, chercheurs, prescripteurs, etc.) ;
- des opérateurs ;
- des clients ;
- des administrations de tutelle ;
- des organismes de contrôle et de sécurité ;
- des fournisseurs.

Il exerce dans des conditions d'autonomie et de responsabilité liées aux connaissances techniques et esthétiques des activités de sa spécialité. Ses préoccupations sont liées aux impératifs suivants :

- à la qualité technique et esthétique, dans le respect des normes et des principes liés à l'élaboration de pièces de verrerie à caractère scientifique, technique, signalétique, etc. ;
- aux différentes contraintes liées aux matériaux utilisés dans les métiers de l'enseigne et de la verrerie scientifique ;
- à la connaissance d'équipements et/ou de techniques de types variés (traditionnelles ou innovantes) ;
- à la productivité et aux coûts de fabrication, de réalisation et de pose ;
- à la sécurité et à l'environnement ;
- à la qualité des relations humaines tant vis-à-vis du personnel de l'entreprise que de l'environnement extérieur de cette dernière.

Il doit, dans le cadre global de l'entreprise, être capable d'intégrer une équipe et de situer ses champs d'activité tels que :

- les matériels de laboratoire principalement en verre ;
- les enseignes lumineuses et la signalétique à l'extérieur comme à l'intérieur.

Les fonctions assurées sont :

- la fonction technique et commerciale ;
- la définition des réalisations ;
- la préparation en atelier et sur chantier ;
- l'organisation de la réalisation ;
- la réalisation, y compris pour des opérations complexes ;
- le contrôle de la qualité ;
- l'animation et la communication auprès des personnes à l'extérieur et à l'intérieur de l'entreprise, y compris la fonction commerciale.